

**A Louvain-la-Neuve - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En français**Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences de l'éducation et Enseignement**Organisé par: **Faculté des sciences de la motricité (FSM)**Sigle du programme: **EDPH2M5****Table des matières**

Introduction .....	2
Profil enseignement .....	3
Compétences et acquis au terme de la formation .....	3
Structure du programme .....	4
Programme .....	4
Programme détaillé par matière .....	4
Cours et acquis d'apprentissage du programme .....	7
Informations diverses .....	8
Conditions d'accès .....	8
Règles professionnelles particulières .....	11
Pédagogie .....	11
Evaluation au cours de la formation .....	11
Gestion et contacts .....	11

## EDPH2M5 - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### Introduction

Le master en enseignement (section 5) est le titre pédagogique nécessaire pour avoir accès à la profession d'enseignant du secondaire supérieur. Il s'acquiert au terme d'une formation de 60 crédits.

Cette formation diplômante complète ainsi le diplôme de 2e cycle obtenu dans la discipline choisie. L'orientation disciplinaire du deuxième cycle ainsi que l'orientation disciplinaire du diplôme du master en enseignement (section 5) déterminent les matières que l'on peut enseigner dans l'enseignement secondaire supérieur.

L'objectif de la formation du master en enseignement (section 5) est de dispenser à l'étudiant une formation initiale qui lui permette d'acquérir le socle de connaissances et de compétences indispensables pour démarrer efficacement dans le métier d'enseignant et pouvoir y évoluer positivement.

#### Votre profil

Vous :

- souhaitez enseigner (ou enseignez déjà) votre discipline dans les trois dernières années de l'enseignement secondaire supérieur
- répondez aux conditions d'admission à ce programme

#### Votre futur job

- Enseignant.e dans l'enseignement secondaire supérieur
- Personne référente pour intervenir efficacement et réfléchir sur les stratégies d'éducation à la santé par l'activité physique
- Professionnel-le-s capables d'organiser et d'encadrer de manière réflexive et efficace des activités physiques et sportives adaptées à toutes les populations.

#### Votre programme

Le programme repose sur :

- une pédagogie qui alterne cours magistraux, séminaires en petits groupes, conférences et stages de pratique professionnelle ;
- une approche-programme alliant étroitement et de façon complémentaire pratique et théorie ;
- une large place accordée aux stages dans l'enseignement secondaire supérieur avec un accompagnement des pratiques professionnelles tout au long de la formation
- une responsabilisation de l'étudiant.e dans l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être en lien avec la profession d'enseignant.e.

## EDPH2M5 - Profil enseignement

### COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme du master en enseignement (section 5), le diplômé aura acquis et aura démontré la maîtrise des connaissances et compétences reprises ci-dessous. Ces dernières sont définies en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 sur la formation initiale des enseignants.e.s.

Au terme de ce programme, le diplômé est capable de :

1. Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
  - 1.1. agir comme acteur social et culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, intégrer la diversité et développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale ;
  - 1.2. comprendre les enjeux éthiques et respecter les cadres déontologiques et réglementaires de la profession dans une perspective démocratique et de responsabilité ;
  - 1.3. analyser l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et agir en son sein notamment en interagissant avec les collègues, les parents, la direction et d'autres acteurs afin de :
    - 1.3.1. s'inscrire dans la démarche de pilotage de l'école et de participer aux démarches d'amélioration du système éducatif de la Communauté française ;
    - 1.3.2. faire de l'école un lieu où les élèves apprennent, se développent et se forment dans un climat positif, et non un lieu de sélection.
  - 1.4. maîtriser sa situation administrative et le suivi de son dossier administratif personnel ;
2. Les compétences de l'acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
  - 2.1. s'investir dans le travail collaboratif au sein d'une équipe éducative afin d'en augmenter le professionnalisme et l'expertise par la mobilisation de l'intelligence collective, notamment au cours de concertations ;
  - 2.2. identifier ses besoins de formation individuelle et participer à l'identification des besoins de formation de l'équipe pédagogique ;
  - 2.3. contribuer à la diffusion, au sein de l'équipe éducative, des acquis liés aux formations continues suivies ou des capacités développées par celles-ci ou par l'expérience.
3. Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
  - 3.1. maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;
  - 3.2. maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;
  - 3.3. maîtriser la langue française écrite et orale de manière approfondie pour enseigner et communiquer de manière adéquate dans les divers contextes et les différentes disciplines liés à la profession ;
  - 3.4. prendre en compte et développer les dimensions langagières des apprentissages et enseignements, en étant attentif à la langue de scolarisation ou langue d'apprentissage et conscient du caractère socialement et culturellement inégal de la familiarisation à celle-ci ;
  - 3.5. agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :
    - 3.5.1. la conception et la mise en Œuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
    - 3.5.2. la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
    - 3.5.3. la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation, cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
    - 3.5.4. la conception et la mise en Œuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;
    - 3.5.5. la mise en place d'activités d'apprentissage interdisciplinaires ;
  - 3.6. maîtriser l'intégration des technologies numériques dans ses pratiques pédagogiques ;
  - 3.7. prendre en compte l'éducation aux médias, l'EVRAS ainsi que le genre de manière transversale ;
  - 3.8. créer un cadre relationnel bienveillant pour faciliter la communication avec les élèves, leur entourage notamment familial, ainsi qu'avec les collègues ;
  - 3.9. gérer le groupe-classe en situation éducative et pédagogique de manière stimulante, structurante et sécurisante.
4. Les compétences du praticien réflexif. Ces compétences se traduisent par les capacités suivantes :
  - 4.1. lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle ;
  - 4.2. mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en Œuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité ;

4.3. construire progressivement son identité professionnelle, notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio.

Référentiel compétence FSM

#### 1. Intervention

Intervenir dans le domaine de l'activité physique et sportive avec pertinence face à une problématique complexe en sciences de la motricité, en mobilisant des savoirs scientifiques spécialisés et les technologies adaptées, au regard du contexte, des publics visés et des enjeux de transition sociale et environnementale en lien avec les objectifs de développement durable.

#### 2. Démarche scientifique

Mener une démarche de recherche, mettant en Œuvre une démarche scientifique, pour approfondir une question de recherche en sciences de la motricité et construire des savoirs et pistes d'innovation concrètes utiles aux acteurs.

#### 3. Promotion de la santé

S'impliquer pro-activement dans la promotion de la santé physique, mentale et sociale individuelle ou collective à travers l'activité physique et sportive, en ayant conscience de la dimension environnementale de ses actions.

#### 4. Communication\*

Communiquer et dialoguer de manière pertinente en regard des objectifs d'intervention et adaptée aux caractéristiques des interlocuteurs et du contexte lié aux sciences de la motricité.

#### 5. Travail en équipe

S'intégrer et collaborer au sein d'une équipe mono- ou interdisciplinaire et exercer un leadership éclairé dans un projet lié aux sciences de la motricité.

#### 6. Gestion de projet

Définir et piloter un projet en sciences de la motricité jusqu'à son terme en tenant compte des objectifs, des ressources, des contraintes inhérentes à l'environnement du projet.

#### 7. Déontologie et éthique

Agir en acteur responsable et réflexif en mettant en Œuvre un savoir-faire et un savoir-être professionnel dans le respect de l'éthique et de la déontologie propre aux sciences de la motricité.

#### 8. Développement personnel et professionnel

Se connaître et être autonome, pouvoir s'adapter efficacement à de nouveaux contextes et y évoluer positivement.

## STRUCTURE DU PROGRAMME

---

La formation diplômante « master en enseignement (section 5) » est organisée en référence au décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 2 décembre 2021 relatif à la formation initiale des enseignants.e.s. en Fédération Wallonie-Bruxelles et au décret du 17 décembre 2003 organisant la neutralité inhérente à l'enseignement officiel subventionné et portant diverses mesures en matière d'enseignement.

Le programme du master en enseignement (section 5), totalisant 60 crédits, est organisé en codiplomation entre l'Université et des Hautes Ecoles. 30 crédits sont pris en charge par l'Université et 30 crédits par les Hautes Écoles. Il s'organise autour des plusieurs catégories de formation :

- didactique et pédagogique
- sciences humaines et sociales
- stages
- Recherche et intégration

## EDPH2M5 Programme

## PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

---

## Tronc Commun

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027
- ⊖ Non organisé cette année académique 2026-2027 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2026-2027 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2026-2027 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- ⊕ Cours accessibles aux étudiants d'échange
- ⊖ Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En vertu de l'article 34 du décret du 7 février 2019, modifié par le décret du 22 décembre 2021, définissant la formation initiale des enseignants, un examen liminaire de maîtrise de la langue française devra être présenté par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen obligatoire est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie.

### o Didactique et pédagogie (20 crédits)

○ LEISS2101	Pédagogie générale Cours dispensé à LLN en horaire de jour		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2133	Enseigner et apprendre l'éducation physique et à la santé du tronc commun		FR [q1] [37.5h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2135	Didactique de l'éducation physique partie 1	Jean-Philippe Dupont	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2235	Didactique de l'éducation physique partie 2	Benoît Vercruyse	FR [q1] [30h] [5 Crédits] ⊕

### o Sciences humaines et sociales (15 crédits)

○ LEISS2105	Communication en contexte scolaire Cours dispensé à LLN en horaire décalé		FR [q1] [22.5h+15h] [5 Crédits] ⊕
-------------	--	--	-----------------------------------

### o Psychologie du développement et des apprentissages

Choisir un cours parmi

⊗ LEISS2201	Psychologie du développement et des apprentissages Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Véronique Leroy (supplée) Baptiste Barbot Nathalie Roland Morgane Senden	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2202	Psychologie du développement et des apprentissages Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Véronique Leroy Nathalie Roland Morgane Senden	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕

### o Approche sociale, culturelle et politique de l'éducation

Choisir un cours parmi

⊗ LEISS2203	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Branka Cattonar Vincent Dupriez	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2204	Approches sociale, culturelle et politique de l'éducation Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Branka Cattonar Vincent Dupriez	FR [q2] [37.5h+15h] [4 Crédits] ⊕

### o Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté

Choisir un cours parmi

⊗ LEISS2205	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté Cours dispensé à LLN en horaire de jour	Hervé Pourtois	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits] ⊕
⊗ LEISS2206	Ethique de l'éducation, neutralité et citoyenneté Cours dispensé à LLN en horaire décalé	John Pitseys	FR [q2] [22.5h] [2 Crédits] ⊕

### o Stages (20 crédits)

○ LEPHY2136	Stage d'observation en éducation physique et à la santé du tronc commun (25 heures) et séminaire d'accompagnement	Jean-Philippe Dupont (coord.)	FR [q1] [15h] [5 Crédits] ⊕
○ LEPHY2236	Stage long (130 hrs) et séminaire d'accompagnement en éducation physique		FR [q1+q2] [45h+15h] [15 Crédits] ⊕

### o Recherche et intégration (5 crédits)

Les deux UE doivent obligatoirement être suivies la même année.

LEISS2900	Méthodologie des usages de la recherche Cours dispensé à LLN en horaire décalé	Stéphane Colognesi	10 [q1+q2] [15h] [2 Crédits]
LEPHY2237	Séminaire d'accompagnement du travail intégré et travail intégré	Benoît Vercruysse	10 [q1+q2] [15h] [3 Crédits]

### o Maîtrise de la langue française

## Une épreuve liminaire de maîtrise de la langue française (EMLF) devra être présentée par les étudiants inscrits en master en enseignement (section 4 et section 5). Cet examen OBLIGATOIRE est généralement organisé le 3e mardi d'octobre. Le seuil de réussite de l'examen est fixé à 10/20. En cas d'échec, l'étudiant.e se verra ajouter à son PAE une UE de 5 crédits portant sur la maîtrise de la langue française. Il ne pourra en aucun cas être diplômé si cette UE n'est pas réussie. Inscription à l'épreuve liminaire via la plateforme de l'EMLF. [Pour plus d'information](#)

De 0 à 5crédit(s)

LEISS2207	Maîtrise de la langue française pour l'enseignement L'UE sera retirée du programme annuel de l'étudiant en cas de réussite de l'épreuve liminaire	Caroline Scheepers	10 [q2] [37.5h+7.5h] [5 Crédits]
-----------	--	--------------------	----------------------------------

## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme.

Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme

## EDPH2M5 - Informations diverses

## CONDITIONS D'ACCÈS

Les conditions d'accès aux programmes de masters en enseignement sont définies par le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (ci-après « décret Paysage ») et le décret du 7 février 2019 définissant la formation des enseignants (ci-après « décret FIE »).

Les conditions d'accès doivent être remplies au moment de l'inscription à l'université, conformément à l'article 95, §1er du décret Paysage.

## SOMMAIRE

- > Conditions d'accès générales
- > Conditions d'accès spécifiques
- > Diplômés du 2<sup>e</sup> cycle universitaire
- > Diplômés de 2<sup>e</sup> cycle non universitaire
- > Accès par valorisation des acquis de l'expérience
- > Accès sur dossier
- > Procédures d'admission et d'inscription

## Conditions d'accès spécifiques

Les étudiant.e.s non-francophones UE ou hors UE doivent intégrer une bonne connaissance du français et satisfaire à au moins une des épreuves suivantes: DELF, le DELF B2, le TCF B2, le TEF B2 (voir ci-après)

*Le Diplôme d'Études en Langue Française (DELF) est un diplôme décerné par le ministère de l'éducation nationale français. Il valide le niveau de maîtrise du français langue étrangère du candidat dans toutes les compétences linguistiques : expression écrite et orale, compréhension écrite et orale*

*Le TCF est un test de connaissance du français, B2 est le niveau attendu, à savoir Intermédiaire avancé (niveau 4).*

*Le TEF est un test d'évaluation du français, B2 est le niveau attendu, à savoir Intermédiaire avancé*

## La démonstration d'une maîtrise suffisante du français ne dispense pas de la présentation de l'EMLF, ni de l'inscription de 5 crédits supplémentaires au PAE en cas d'échec.

La/le candidat.e est donc bien informé.e que la réussite d'un DELF, TCF ou TEF ne garantit pas la réussite de l'EMLF, dont le niveau visé est supérieur.

Un entretien de sélection peut être organisé de façon à vérifier la maîtrise des concepts de base nécessaires à la participation au master visé, ainsi que la capacité du ou de la candidat.e à tenir une conversation en français. L'appréciation de la nécessité d'un tel entretien de sélection est uniquement du ressort de la FSM. Lorsque cet entretien est organisé, le ou la candidat.e est invité.e à participer à une vidéo-conférence, par l'envoi d'un e-mail à l'adresse indiquée dans le dossier de candidature. En l'absence de réponse à cet e-mail endéans 14 jours, la candidature sera jugée non-recevable.

Diplômés du 2<sup>e</sup> cycle universitaire

Diplômes	Conditions spécifiques	Accès	Remarques
<b>Licenciés</b>			
Tout diplôme hors Communauté française de Belgique		Accès sur dossier	Le diplôme devra être reconnu par le jury comme étant similaire à un master dans la composante disciplinaire requise. En cas de similarité, le jury pourra ajouter jusqu'à 60 crédits d'enseignements supplémentaires. Ces enseignements supplémentaires sont destinés à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières prérequis pour les études visées.
Licence correspondant à un master donnant accès direct au master en enseignement		Accès direct	Les correspondances entre licences et masters sont limitativement énumérées dans l'arrêté du 19 mai 2004 fixant la liste de correspondance entre

les anciens et nouveaux grades académiques

Masters	
Master [120] en sciences de la motricité, orientation éducation physique	Accès direct
Master [120] en sciences de la motricité, orientation générale	<a href="#">Accès sur dossier</a>
Master [60] en sciences de la motricité, orientation générale	<a href="#">Accès sur dossier</a>
Master [60] en sciences de la motricité, orientation éducation physique	<a href="#">Accès sur dossier</a>
Tout diplôme hors Communauté française de Belgique	<a href="#">Accès sur dossier</a>

Le diplôme devra être reconnu par le jury comme étant similaire à un master dans la composante disciplinaire requise.  
En cas de similarité, le jury pourra ajouter jusqu'à 60 crédits d'enseignements supplémentaires.  
Ces enseignements supplémentaires sont destinés à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières prérequisées pour les études visées.

## Diplômés de 2° cycle non universitaire

Master [60] en kinésithérapie - accès sur dossier

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

Il est possible, à certaines conditions, de valoriser son expérience personnelle et professionnelle pour intégrer une formation universitaire sans avoir les titres requis. Cependant, la valorisation des acquis de l'expérience ne s'applique pas d'office à toutes les formations. En savoir plus sur la [Valorisation des acquis de l'expérience](#).

En vertu de l'art. 36 § 3 du décret FIE : Pour les étudiants inscrits dans un deuxième cycle du cursus conduisant au grade de master en enseignement section 5 et qui sont en fonction dans l'enseignement secondaire supérieur, les prestations effectuées dans le cadre de cette fonction peuvent être assimilées à des stages.

Une procédure d'admission individualisée est prévue (VAE) pour les candidat.es justifiant d'une expérience professionnelle de plusieurs années dans l'enseignement de l'éducation physique.

## Accès sur dossier

L'accès sur dossier signifie que, sur base du dossier soumis, l'accès au programme peut soit être direct, soit nécessiter des compléments de formation (pour un maximum de 30 crédits ECTS pour les titulaires d'un diplôme issu de la Communauté française de Belgique et pour un maximum de 60 crédits ECTS pour les titulaires d'un diplôme délivré hors Communauté française de Belgique), soit être refusé.

### 1. Conditions de recevabilité d'une demande d'admission au Master en enseignement section 5 : Education physique

Pour être recevable, le dossier doit être complet et comprendre :

- Le relevé des notes pour toutes les années d'études supérieures antérieures,
- Une lettre de motivation expliquant le projet professionnel en lien avec l'enseignement. Une déclaration sur l'honneur qui atteste que cette lettre de motivation a été rédigée par le ou la candidat.e sans l'assistance d'une intelligence artificielle.

### 2. Critères d'admissibilité pour l'accès sur dossier.

Le jury d'admission décide de l'admissibilité des candidat.es sur la base des éléments ressortant de l'ensemble de leur dossier, de la cohérence de la formation suivie par rapport à la formation envisagée et de l'existence des bases disciplinaires suffisantes dans le domaine de l'éducation physique.

Pour être admis, le.la candidat.e devra, entre autres, avoir suivi une formation suffisante dans le domaine de l'éducation physique, y compris les enseignements théoriques de base.

Pour documenter son parcours antérieur le.la candidat.e devra apporter la preuve qu'il.elle est capable de :

- Mobiliser les compétences nécessaires pour entamer efficacement le métier d'enseignant du secondaire supérieur en éducation physique, et pouvoir y évoluer positivement.
- Collaborer avec des professionnels (d' "autre type") pour atteindre des objectifs communs et produire des résultats positifs.
- Développer son autonomie et de se construire un projet professionnel dans une logique de développement continu.

- Maitriser de manière intégrée des savoirs et des savoir-faire complexes (méthodologiques, techniques, didactiques et pratiques), par le biais d'une recherche, dans le cadre de travaux et d'un mémoire lui permettant d'intervenir et de résoudre des problèmes qui relèvent du domaine de la motricité sportive, expressive, sécuritaire, de la santé (bien-être), du conditionnement physique, de la psychomotricité, du management et de la gestion des organisations sportives, et éventuellement de celui de la kinésithérapie et réadaptation.

## Procédures d'admission et d'inscription

Consultez le [Service des Inscriptions de l'université](#).

## RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

---

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires [en cliquant ici](#).

## PÉDAGOGIE

---

Pédagogie active, pédagogie par projet en stage (éducation à la santé), co-enseignement, approches interdisciplinaires, utilisation didactique et pédagogique des technologies de l'information et de la communication, micro-enseignement, stages, séminaires thématiques ...

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des évaluations](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Examens écrits et oraux, portfolio réflexif, productions écrites, évaluation critériées des interventions de stage, évaluations didactiques et pratiques

## GESTION ET CONTACTS

---

### Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FSM

Faculté des sciences de la motricité ([FSM](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

FSM

Place Pierre de Coubertin 1 - bte L8.10.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: [+32 \(0\) 10 47 44 19](#) - Fax: [+32 \(0\) 10 47 31 06](#)

Mandat(s)

- Doyen : Marc Francaux

Commission(s) de programme

- Commission d'encadrement en éducation par le mouvement ([EDPM](#))
- Commission d'encadrement en sport, exercices physiques et santé ([EXRC](#))
- Commission d'encadrement en physiologie et biomécanique de la locomotion ([LOCO](#))
- Commission d'encadrement en réadaptation et médecine physique ([READ](#))

Personne(s) de contact

- Responsable administratif facultaire: [Emmanuel Ugeux](#)